

En cette période d'attente des décrets permettant l'expérimentation des maisons de naissance en France, l'ANSFL ne peut que réaffirmer son soutien aux positions défendues par le CIANE.

Les récentes réunions du groupe de travail piloté par la DHOS concernant l'expérimentation des MdN ont exigé nombre de concessions et renoncements nous éloignant du concept que nous défendions. Par ailleurs, certaines questions essentielles à la finalisation de ces projets sont restées sans réponse (cadre juridique, financement, assurance). Aussi, nous craignons que les expérimentations issues des décrets à venir soient plus proches de pôles physiologiques ou de plateaux techniques ouverts aux sages-femmes libérales que de véritables MdN.

L'ANSFL ne nie pas l'intérêt d'envisager, au sein des structures hospitalières, des alternatives plus respectueuses des conditions de naissance demandées par les usagers mais nous contestons qu'une telle proposition puisse recevoir l'appellation de MdN.

Nous souhaitons l'ouverture de maisons de naissance fidèles au concept initialement défini par les parents et les sages-femmes et mis en œuvre dans de nombreux pays. Ces lieux tout en s'intégrant aux réseaux de santé périnataux, doivent réellement élargir l'offre de soin en accueillant les parents pour le temps de la naissance mais aussi en amont et en aval. L'accompagnement global qui y sera proposé - une femme / une sage-femme – est essentiel à la qualité de cette prise en charge.

Dans l'attente des décrets officiels, l'ANSFL tient à rappeler son attachement au projet de MdN porté conjointement par les sages-femmes et les parents et se réserve la possibilité de dénoncer ces décrets s'ils s'avéraient trop éloignés de nos attentes.

**Il nous semble plus qu'urgent que la politique périnatale prenne en compte les attentes des usagers;**

- **En proposant un véritable partenariat responsable entre les couples et les professionnels accompagnant la maternité**
- **En reconnaissant le rôle essentiel des sages-femmes pour la prise en charge de la maternité physiologique**

**La qualité de l'accompagnement offert aux parents est la garante de la sécurité tant physique que psychique en matière de périnatalité.**

**L'ANSFL soutient sans réserve la plateforme élaborée par le CIANE**

Pour le CA de l'ANSFL, Laurence Platel

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.